



ARRÊTÉ DE CIRCULATION RÉALISATION BRANCHEMENT ENEDIS – 4 RUE DES CHAMPS

La Mairie de Remouillé,

VU la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le code de la route et notamment les articles L 411.8, R 411.25 à R 417.28,

VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU la demande formulée par l'entreprise OPERA-TP.

CONSIDÉRANT que, dans le cadre des travaux de pose de tuyaux, il y a lieu de réglementer la circulation au 4 rue des Champs ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 24 août 2026 au 4 septembre 2026 inclus, la circulation de tous les véhicules sera alternée manuellement, avec un basculement de la circulation sur la chaussée opposée, au 4 rue des Champs.

ARTICLE 2 : Les dépassements et le stationnement des véhicules légers et poids lourds sont interdits, quelles que soient les voies laissées libres sur l'emprise du chantier. Ces interdictions de dépasser et de stationner seront matérialisées par les panneaux BK15 et KD8.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire de restriction, de protection du chantier et de déviation est à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise OPERA-TP.

ARTICLE 4 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune de Remouillé.

ARTICLE 6 : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjudant-Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Aigrefeuille Sur Maine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Remouillé, le mercredi 29 juillet 2026

Le Maire,

Jérôme LETOURNEAU



Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐

poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Dépasser

véhicules légers ☒

poids lourds ☒

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒

Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : OPERA-TP Représenté par : MARCHAND CHRISTOPHE

Adresse Numéro : 5 Extension : Nom de la voie : RUE DU TERTRE

Code postal 44470 Localité : CARQUEFOU Pays :

Téléphone 0240250758 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@opera-tp.fr

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêt est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☒ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 08 07 2026 CARQUEFOU

Nom : MARCHAND Prénom : CHRISTOPHE Qualité : CONDUCTEUR TRAVAUX